

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_101_BC_9
*Validation du plan de financement
relatif au plan d'action pour
l'amélioration du rendement des
réseaux d'eau potable à Saint-Leu
(Impasse Chokas et rue Général
Lambert)*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
09/09/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 101 BC 9 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AU PLAN D'ACTION POUR L'AMÉLIORATION DU RENDEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE À SAINT-LEU (IMPASSE CHOKAS ET RUE GÉNÉRAL LAMBERT)

Le Président de séance expose :

Contexte :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, conformément à la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, les communautés d'agglomération sont compétentes sur le sujet de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Dans sa nouvelle stratégie de territoire « L'Ouest 2040 », le Territoire de la Côte Ouest réaffirme notamment « *sa volonté d'agir en faveur de la gestion durable de la ressource en eau en sécurisant les points de prélèvement, en limitant les conflits d'usages et en contrôlant la qualité des rejets. Cela passe également par l'amélioration de la performance des réseaux (et) la réduction des volumes d'eau perdus (...)* »

Présentation de l'opération :

Les deux secteurs concernés sont alimentés par les ouvrages de production du secteur Petit Louis et Grande Ravine. Ces ouvrages de production s'arrêtent tous les jours (à partir de 21 h) après avoir atteint leur temps de pompage réglementaire.

Des manques d'eau sont recensés de 22 h à 2 h du matin sur certaines zones du centre-ville et de manière régulière sur Bras Mouton.

La campagne de recherche de fuites menée sur l'ensemble du secteur couplée à une analyse de l'âge des canalisations et des interventions pour réparations de fuites a permis de mettre en évidence des tronçons de réseaux à renouveler en priorité :

- Impasse Chokas sur 250 mètres linéaires (fuites estimées à 21 m³/h) ;
- Rue Général Lambert sur 250 mètre linéaires (fuites estimées à 20 m³/h).

Objectifs de l'opération :

- Préserver la ressource en eau ;
- Sécuriser l'approvisionnement en eau des usagers.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

Les travaux seront réalisés via un Marché à Bons de Commande (MBC) et, en cas d'incertitudes ou d'aléas, le calendrier prévisionnel est le suivant :

Phase	Planning prévisionnel
Engagement de la commande	Décembre 2024
Phase de préparation des travaux	Février à mars 2025
Réalisation des travaux	Avril à juin 2025
Fin des travaux	Juillet 2025

Il est à noter que les travaux sur l'impasse Chokas seront réalisés en même temps que les travaux sur le réseau d'assainissement ayant également reçu des subventions au titre du FEI 2024.

Plan de financement prévisionnel :

Le montant des travaux est estimé à 535 030 € HT.

Par courrier en date du 06 juin 2024, l'État a octroyé à la collectivité une subvention de 372 056 € HT au titre du FEI 2024. La part de la collectivité est donc de 162 974 € HT.

	Montant HT des dépenses	Subvention FEI 2024	Maître d'ouvrage Territoire de l'Ouest
Dépenses éligibles	535 030€	372 056€	162 974€
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles	100%	70%	30%

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 23/08/2024.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

– **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

– **S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;

– **AUTORISER** le Président, ou toute autre personne habilitée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président